



DISI Paris Champagne

Comité technique local du 10 Janvier 2013

DECLARATION LIMINAIRE

**Monsieur le Président du Comité technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher(e)s Camarades,**

Les objectifs de politique économique fixés par le Gouvernement sont remarquables, en ce début de nouvelle année, par leurs contradictions. Car ces objectifs sont multidirectionnels. D' une part, améliorer la justice sociale tout en préservant les entreprises d' un "excès" de rigueur grâce au pacte de compétitivité, dont les effets de redistribution (20 milliards de crédit d'impôts) seront bénéfiques à la plupart des acteurs financiers et au patronat (mais sans doute pas aux salariés). D'autre part, venir à bout du déficit budgétaire par une austérité accrue tout en « soutenant l'emploi », notamment par des « mesures d'aide », les nièmes contrats de génération et d'insertion, qui bafouent les recrutements statutaires.

La question est posée : comment la rigueur peut-elle, avec son effet plombant sur le pouvoir d'achat et sur la demande, influencer positivement sur l'offre, et par déduction sur la croissance ? Les économistes libéraux nous le martèlent pourtant avec constance : de cette dernière dépendent nos emplois au sens large. Indubitablement, rien ne semble freiner la machine gouvernementale dans sa politique de suppressions de postes aux Finances publiques, alors même que les avis convergent sur le rôle primordial de notre administration dans le redressement des comptes de l'Etat ; la lutte contre la fraude fiscale en constitue un exemple parmi bien d'autres. De son côté, la Cour des comptes n'a pas manqué de pointer du doigt la DGFIP sur l'insuffisance des moyens en matière d'accueil du public.

Nombre d'agents voient leurs espoirs déçus car ils «ingèrent» amèrement la politique d'austérité en tant que démarche inter-gouvernementale. Ils sont las d'une réalité qui ne sert, au final, que des intérêts qui leur échappent. Les parlementaires français ont entériné les 9 et 11 Octobre 2012 l'adhésion au traité budgétaire européen ; la CGT Finances publiques l'affirme haut et fort : il s'agit là d'une énième reculade antisociale !

Le constat est édifiant : au jour d'aujourd'hui, aucune des injustices perpétrées par l'ancienne législature à l'encontre des corps des Finances publiques, journée de carence en tête, n'a été réparée à l'exception d'une suspension (?) de la règle de mobilité obligatoire. La valeur du point d'indice n'a toujours pas été réévaluée depuis 2010. Il est, par ailleurs, totalement inadmissible que devant les revendications légitimes portées sur le versement de la NBI au bénéfice des informaticiens B et C d'Ile-de-France et des Alpes-Maritimes, le Ministère du Budget soit resté dans l'inertie la plus totale depuis plus d'un an.

Contre les 18 suppressions de postes programmées par la DISI Paris Champagne au titre de l'année 2013, la CGT Finances Publiques tient à faire état de l'exaspération bien réelle des agents. Des missions exceptionnellement lourdes de vérification des capacités audiovisuelles des postes de travail visant à satisfaire le confort communicatif du Ministre ont été imposées aux personnels en période de fêtes, alors que simultanément la DISI planifie la suppression de six postes de PAU pour le seul ESI de Paris-Montreuil. Des contradictions politiques énoncées au début de la présente déclaration, la Direction semble s'inspirer pour les appliquer localement dans la gestion des effectifs, ce qui ne laisse pas de soulever bien des inquiétudes, du malaise, et des questions qui restent, pour le moment, sans réponse. En conséquence, la CGT Finances Publiques votera contre le projet de suppressions d'emplois proposé à l'ordre du jour.